



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1712 015

19 février 2018

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant les plaintes pour harcèlement.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 30 novembre 2017, visant à obtenir le nombre de plaintes pour harcèlement qui ont été enregistrées annuellement par les policiers et employés de la Sûreté détachés à l'UPAC, depuis février 2011.

Nous vous transmettons un tableau faisant état des renseignements demandés. Toutefois, nous vous informons qu'à ce jour, nous n'avons aucune plainte ou grief actif.

Nombre de plaintes de harcèlement psychologique provenant de membres de la Sûreté du Québec détachés à l'UPAC

Année	Nombre de plaintes
2011	0
2012	0
2013	1
2014	1
2015	0
2016	2
2017	0

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,